

POLMINHAC Réunion des associations 2016

Mercredi 30 mars à 20 h

en présence du maire Jean-Louis Robert, des membres de la commission, adjoints et conseillers municipaux: Denis Arnal, Sonia Bertrand, André Bonhomme, M France Brousse, Gérard Casse, Danielle Chézeau, Marie-Noëlle Moulier, Josette Varet, Jeannette Usse,

Associations représentées :

Amicale des Pompiers
Amicale Laïque des Parents d'Elèves
Association Communale de Chasse Agréée
Carladés Abans !
Comité FNACA
Les Ateliers de la Forme
Les 2CV du Carladès
Marché de Pays
Nanga Boussoum en Carladès
Les amis de l'accordéon
Cère Football Club
Cheval Découverte
Pétanque Polminhacoise
Tennis Club

Non représentées :

Comité des Fêtes
Gym Club de la Cère

Excusés :

Dominique Bonnet
Guillaume Prat.

Mot accueil du maire Jean-Louis Robert et de Marie-Noëlle Moulier, adjointe
Remerciements à tous ceux qui s'investissent, nombreux à s'être déplacés pour cette rencontre et aux représentants de la gendarmerie.

Circulation de la **fiche récapitulative** afin d'actualiser contacts et dates qui sont en ligne sur le site de la mairie. Une signature donnera l'accord de parution des coordonnées personnelles sur internet.

Présentations de l'adjudant chef Laurent Sauvanet et du gendarme auxiliaire Lucas Magreki de la brigade de Vic Sur Cère pour une intervention en début de réunion, questions locales à la suite.

La loi évolue, le droit change, cela concerne les associations. Le but de cette réunion est de donner des informations et des conseils afin d'assurer une meilleure prévention. Proposition d'échanges interactifs avec la salle.

Les manifestations :

-Avant : Ne pas avoir peur de la gendarmerie qui peut aider en amont des manifestations : Balisage, affichage, parkings, installation et surveillance de matériel (ronde de nuit), issues de secours.

Discours et exemples concrets pour une prise de conscience sans minimiser ni amplifier.

-Pendant : Présence discrète de la gendarmerie qui peut être dissuasive et sécurisante (exemples où trop de moyens déployés donnent une mauvaise image ou au contraire quelquefois la gendarmerie est attendue si bagarres sérieuses.)

-Après : Si des incidents ont créé des problèmes et des rumeurs, ne pas cacher les choses, garder le contact avec les gendarmes qui souvent connaissent déjà les affaires..

La publicité :

-Publicité interdite hors agglomération sauf dans les zones délimitées par la mairie. Affichage interdit sur les arbres, immeubles et monuments classés, éléments de signalisation, mobilier urbain, poteaux (EDF, télécom), abords de carrefour. Mention obligatoire de la personne morale à l'initiative de l'affichage.

Les débits de boissons temporaires :

C'est ce qui fait rentrer de l'argent pour les associations au cours des fêtes, bals, concerts, concours, rencontres sportives ; une autorisation municipale est obligatoire.

Lieux publics et lieux ouverts au public, règlementés à la différence des lieux privés.

Le débit de boissons doit se trouver dans l'enceinte de la manifestation .

-5 manifestations autorisées à l'année ou 10 manifestations si associations sportives. (Il n'y a pas de contrôle, on sait qu'il y a plus de matchs, donc tolérance si pas de problème.) Les marchés de pays ont une dérogation spéciale de la Préfecture.

Horaires des débits de boissons temporaires en semaine : 1H du matin et 2H du matin les week-ends (samedi dimanche) et jours fériés, base préfectorale.

pas de limite horaire pour les 13 et 14 juillet, les 14 et 15 août, 24 et 25 décembre, 31 décembre et 1^{er} janvier.

Il y a des dérogations possibles jusqu'à 3h du matin en semaine et 4h les week-ends et jours fériés ; la mairie est en droit de refuser. La gendarmerie essaie le plus souvent d'arrondir les angles.

Si accident de la circulation en sortant de la manifestation, enquête : où, quand, comment, avec qui la personne a consommé. Le système américain de recherche de responsabilité devient monnaie courante chez nous, attention, même si on sait que certains ont consommé avant d'arriver...

Les licences :

Licence 1, pas d'alcool, pas de demande à faire.

Licences 2 et 3 regroupées maintenant pour les alcools de moins de 18° (on met sur le même plan vin, bière, crème de cassis etc).

Licence 4 réservée aux professionnels, fortes amendes si infractions.

La mairie peut racheter une licence 4, souvent pour sauvegarder le tissu économique (au cas où un commerce réouvrirait); elle ne doit pas la prêter aux associations.

Combien d'alcool dans un verre ? (10 à 13 g = UA)

Les équivalences :

- 25 cl de bière ou cidre à 6 degrés
- 12,5 cl de vin ou champagne à 11 degrés
- 6 cl d'apéritif à 20 degrés
- 3 cl de whisky à 40 degrés
- 2 cl de pastis ou digestif à 45 degrés

Si contrôle et buvette clandestine, amende jusqu'à 750€, vente alcool hors catégorie jusqu'à 3750€.

Ivresse publique et manifeste= infraction (bruit, perturbation, violence..)

Accident = délit (peut faire perdre son emploi) procédure judiciaire.

Alcool et mineur : interdiction de servir le mineur, même accompagné, (amende jusqu'à 750€) et interdiction de présence au bar pour les moins de 16 ans.

Conduite et alcool : rigueur stricte pour la répression en rapport avec l'alcool, pas de tolérance, (à la différence de la vitesse limite ou l'oubli de ceinture)

Conduite à vélo répréhensible aussi !

-jusqu'à 0,50g/litre de sang ou 0,25 mg par litre d'air expiré : pas de problème

-entre 0,50g et 0,80g : amende et moins 6 points

-au-delà de 0,80 : amende plus forte, 6 points en moins et permis en danger.

Un responsable associatif n'a pas le droit de faire souffler mais peut faire de la pédagogie, même si ce n'est pas toujours facile !

Le chef Sauvanet précise et insiste : les statistiques pour la gendarmerie de Vic et Lascelles confirment que seulement 7 à 10% de l'activité est consacré à la répression, soit 90 à 93% du temps pour l'aide et les services à la personne ; contrairement à ce qui se dit parfois, il n'y a point de quotas d'intéressement pour les verbalisations.

Fin de la séquence à 21h40

Bravo pour cet exposé instructif et l'image du gendarme dans une relation de proximité !

Suite de la réunion avec informations pratiques :

Améliorations apportées à la salle en 2016:

Rénovation de la cuisine, grand four réchauffage, évier double bac, lave-vaisselle pro rapide, plan de travail et rangements supplémentaires. (modes d'emploi affichés)

Le matériel et produits d'entretien sont sur place ou sous l'escalier côté scène (demander code cadenas) fournis par la mairie.

Ne pas utiliser les produits et matériels de l'entreprise, étiquetés à part.

Lavabo et ballon eau chaude derrière la scène remplacés.

Les murs réparés (trous bouchés), stores changés, ventilation installée dans la salle de la sono.

La connexion wifi fonctionne (demander le code), elle deviendra un point wifi public sécurisé quand les bâtiments communaux vont être mis en réseau par l'entreprise PobRun de Comblat.

Nouvel écran de projection acheté en remplacement de l'ancien.

En cours de réalisation :

Achat et mise en place d'un défibrillateur (avec conseil de J Bureau et les pompiers).

Installation de stores déroulants dans la salle de réunion.

Construction d'un appentis de rangement en bardage bois à droite de la porte d'entrée, dans le coin côté salle de réunion, pour stocker les tables et bancs extérieurs, évitant le transport et surtout la remorque sur place dangereuse pour les enfants.

Un compteur extérieur spécial avec répartiteur de courant électrique sur plusieurs prises sera opérationnel cet été. Une sortie pour la sono extérieure est prévue ,et un fleurissement des abords en cours.

Règlement

Réactualisation du règlement en cours, avec quelques précisions, concernant le rangement dans le local, le service de ménage, l'utilisation de la sono , l'affichage (à proscrire sur les vitres) , la propreté des abords etc.. ; il sera affiché sur place et envoyé aux utilisateurs .

Appel à la responsabilisation de tous (enfants, adultes etc) pour maintenir le bon état de cette salle appréciée des utilisateurs.

Disponibilité des élus pour état des lieux ou dysfonctionnement. Les tarifs de la salle restent inchangés. Voir sur www.polminhac.fr

Locaux associatifs

Plusieurs associations sont demandeuses de locaux adaptés à leurs activités, nous l'avons noté dès le début de notre mandat et les choses avancent peu à peu, sans toutefois arriver encore à satisfaire tout le monde.

Il y a quelques bâtiments inoccupés, mais difficile pour chacun d'y trouver une place convenable, adaptée, accessible..

Actuellement 4 associations en attente :

Nanga Boussoum avec le stockage pour le départ du car occupe provisoirement les locaux laissés par le Secours Catholique derrière la poste ; la poste déménageant le 18 avril, on se posera la question de la destination globale de ce rez de chaussée, sans les normes d'accessibilité, qui pourrait rester associatif en mutualisant l'espace et les services.

L' APE et le comité des fêtes, à qui on a proposé l'étage au-dessus de la scène, cloisonné en 2 secteurs, a un problème de demande de clef systématique pour accéder régulièrement à ses stocks. Les garages derrière la mairie en mauvais état sont actuellement affectés au comité des fêtes, et pourraient être retapés, cimentés et sécurisés, mais un parking va être aménagé à l'arrière, en ouvrant le porche, et la décision se prendra à ce moment-là, car ils pourraient aussi être démolis pour agrandir le parking. A terme les lieux de stockage seraient très bien dans les locaux du Relais petite enfance, les préfabriqués, puisque le Relais devrait aller dans l'enclos du presbytère, près de l'école, dans l'avancement du projet de centre-bourg.

Les Ateliers de la forme ont entamé de nouvelles activités manuelles, qui demandent un peu plus de place, de l'eau etc, et la salle de réunion n'est quelquefois plus très bien adaptée.

Enfin la paroisse aurait besoin d'un petit local près de l'église, pour quelques préparations ou répétitions, tout ceci pourrait être mutualisé.

Calendriers des manifestations

Toute manifestation est à signaler à la mairie et à l'Office de Tourisme du Carladès à Vic/Cère.

Les actualités, photos, infos peuvent être transmises à communication@polminhac.fr ou directement sur la page Facebook de Polminhac.

Les dates apparaissent sur l'onglet Evènements, agenda des manifestations sur le site www.polminhac.fr . ainsi qu'un récapitulatif des contacts et dates, en attendant un agenda des salles en ligne.

Petit résumé de la saison 2016 (non exhaustif) :

- 9 avril 2016 : **Foire aux moutons**, ânes et volailles
- mardi 19 avril 2016 **Don du Sang** :
- vendredi 22 avril 20h30 **Projection Film** : Le Hobbit (tourné à Pesteils)
- samedi 23 avril : **Soirée Années 80** :
- dimanche 1er mai : **Vente de Muguet APE**
- dimanche 08 mai : **Marché aux fleurs + vide-grenier**
- Jeudi 19 -vendredi 20 mai : **“Les entretiens de Vixouze”**
- samedi 28 mai : **Tournoi pétanque** avec APE
- samedi 18 juin **Goûter d'été des anciens** organisé par le CCAS
- samedi 18 juin : **Concours pétanque**
- samedi 25 juin : **Fête des écoles**
- sam 2 dim 3 juillet 2016: **Championnat national de Trec**
- sam 23 et dim 24 juillet 2016 : **Fête patronale**
- samedi 20 juillet au dimanche 31 juillet : **Tournoi de tennis**
- merc 27 jeu 28 juillet : **Les Millénaires de Vixouze**
- vendredi 5 août : **Trente ans Marché de Pays**
- samedi 6 août : **Journée Solidarité Environnement** (à confirmer)
- jeudi 11 août : **Tour du Cantal Pédestre**
- jeudi 18 août : **Rando Via Arverna (Polminhac-Aurillac)**
- dimanche 21 août : **vide-grenier du marché de pays**

-**Soirées Amis de l'Accordéon** 21avril, 19 mai, 30 juin, 28 juillet, 25 août, 22 septembre, 20 octobre

- **Marché de Pays** : tous les vendredis d'été à partir du 8 juillet à partir de 19h

-**Visite du village** par les greeters bénévoles aux mêmes dates entre 17h et 19h

Planning régulier salles

- horaires grande salle :

Lundi : danse de 18 h à 19 h 30

Mardi : atelier équilibre de 10 h à 11 h

Mardi : gym de 20 h à 21 h

Jeudi : danse de 17 h à 19 h 30

Vendredi : gym de 14 h 30 à 15 h 30

-horaires salle de réunion

Jeudi : atelier mémoire de 14 h 30 à 16 h

Lundi : jeux de société à 14 h

Rappel important :

Chaque association utilisatrice doit fournir une **attestation d'assurance en cours de validité**.

De même un **bilan avec comptes de résultats précis** et projets de l'année suivante est nécessaire pour prétendre à une subvention de la municipalité.

Appel à bénévoles

Associatifs ou volontaires, un appel sera lancé prochainement pour organiser l'étape du **Tour du Cantal Pédestre à Polminhac** : balisage des circuits, accueil, points de ravitaillements sur les circuits, guides dans le village, service au repas du soir etc..

Proposition de André Coutisson, amis de l'accordéon, pour animation musicale. Première rencontre pour établir circuit et **programme du jour le lundi 2 mai à 20h30 salle CCAS (derrière mairie)** renseignements 06 81 88 53 40

Les chasseurs feront également appel pour la journée de débroussaillage où tous les volontaires seront bienvenus.

Merci à tous par avance de contribuer à la réussite de ces actions !